Belgique : un permis à points pour les clandestins?

21/05/2008 à 17h06

D’après le quotidien “La Libre Belgique” c’est ce que proposerait le ministre de l’immigration et de l’asile Annemie Turtelboom pour objectiver le critère d’*“ancrage local durable”.*

La personne en situation irrégulière qui obtiendrait 70 points pourrait alors être régularisée. 40 points pour l’emploi, les cours de langue rapporteraient 20 ou 10 points, les enfants 10 points. Un avis positif du bourgmestre de la commune du demandeur d’asile 10 points également. Un avis négatif ferait en revanche perdre 10 points au clandestin.